



Recyclage de la compétence « emploi de l'arme en dotation »

OBJECTIF : utiliser son arme de dotation à bord d'un navire.



Compétences développées

- Disposer de la connaissance des textes législatifs et réglementaires relatifs à l'emploi des APPN, lois, décrets et arrêtés, code de la sécurité intérieure, code des transports, code pénal ;
- Maîtriser les caractéristiques et les conditions d'emploi de l'armement spécifique à la lutte contre la piraterie ;
- Mettre en œuvre en toute sécurité l'armement de dotation.

Recyclage quinquennal des agents privés de protection des navires conformément à la réglementation en vigueur.



Références

Loi française n°2014-742 du 1 juillet 2014, Arrêté ministériel de l'écologie et du développement durable du 7 janvier 2015



Contenu

- Armes (acquisition, détention, transport) ;
- Manipulation d'armes de type fusil d'assaut 5.56 et 7.62 : montage, démontage, entretien, réglages, réactions face aux incidents ;
- Fondamentaux de tir : mesures de sécurité, positions stables ;
- Tir en position et en déplacement ;
- Gestion des armes et munitions.

Formation en présentiel

DURÉE : 1 jour

LANGUE : français

LIEU : Bretagne

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :
pratique 100 %

ÉVALUATION : validation tir en stand

PRÉREQUIS : carte professionnelle d'APPN délivrée par le CNAPS

HANDICAP : signaler lors de l'inscription

ATTESTATION : attestation de formation et à l'emploi de l'armement de dotation de la protection privée des navires délivrée à l'issue de la formation.

PRIX : 350 € en inter-entreprise

Taux de satisfaction : mesure réalisée dans le cadre de la formation APPN